

# CONVENTION RELATIVE AUX SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET

VERSION EN VIGUEUR DEPUIS LE 30 NOVEMBRE 2011

LA PRÉSENTE CONVENTION RÉGIT VOTRE UTILISATION DES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET POUR ACCÉDER 1) À VOS COMPTES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE LA HSBC AUPRÈS DE FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC., 2) À VOS COMPTES PORTEFEUILLE HSBC SÉLECTION MONDIALE<sup>MC</sup> AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ GESTION GLOBALE D'ACTIFS HSBC (CANADA) LIMITÉE, OU 3) AUX DEUX TYPES DE COMPTES, LE CAS ÉCHÉANT.

## MODALITÉS

Veillez lire attentivement la présente convention avant d'utiliser les services de fonds communs de placement par Internet. Elle contient des exclusions et limitations de responsabilité et d'autres dispositions importantes. En cliquant sur « J'accepte » et en utilisant les services de fonds communs de placement par Internet, vous reconnaissez et indiquez que vous avez lu et compris la convention, que vous avez reçu des explications suffisantes sur la nature et l'étendue des obligations que vous impose la convention et que vous convenez d'être lié par la convention. Vous ne pouvez utiliser les services de fonds communs de placement par Internet si vous n'acceptez pas toutes les dispositions de la convention.

1. Définitions de termes employés dans la convention
2. Votre acceptation de la convention
3. Utilisateurs autorisés
4. Modifications à la convention
5. La présente convention et d'autres conventions et documents
6. Vos numéro d'accès personnel et mot de passe
7. Utilisation des services de fonds communs de placement par Internet
8. Information de l'utilisateur
9. Fournisseurs d'information
10. Utilisation de données électroniques
11. Avertissement, exclusion de responsabilité, limitation de responsabilité, décharge et indemnisation
12. Documents
13. Frais de service
14. Propriété et utilisation autorisée des services de fonds communs de placement par Internet
15. Modifications aux services et interruption des services
16. Logiciels
17. Propriété de l'information, de la technologie et des marques
18. Résiliation
19. Localisation de l'information
20. Lois applicables et règlement de différends
21. Devise
22. Généralités

## 1. Définitions de termes employés dans la convention

Dans la présente convention :

« **compte** » ou « **comptes** » s'entend d'un compte Portefeuille HSBC Sélection mondiale<sup>MC</sup> dont vous êtes titulaire auprès de GGAC et de comptes de Fonds communs de placement de la HSBC dont vous êtes titulaire auprès de FIHC individuellement ou conjointement avec d'autres personnes et auxquels vous avez accès par les services de fonds communs de placement par Internet;

« **dispositif d'accès** » s'entend d'un dispositif que vous employez pour accéder aux services de fonds communs de placement par Internet, directement ou indirectement, y compris, notamment, un téléphone filaire, cellulaire ou portable, un ordinateur personnel, un terminal intelligent, un téléviseur, un modem ou un appareil semblable;

« **données électroniques** » s'entend des données sur les valeurs mobilières ou le marché que nous vous fournissons au moyen des services de fonds communs de placement par Internet, y compris des évaluations de fonds communs de placement;

« **FIHC** » s'entend de Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.;

« **fournisseurs d'information** » s'entend de nous ou d'une autre personne morale ou physique qui nous fournit, directement ou indirectement, des données concernant les valeurs mobilières ou le marché, y compris des évaluations de fonds communs de placement;

« **GGAC** » s'entend de la société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée;

« **mot de passe** » s'entend d'un ensemble confidentiel de chiffres et de lettres que vous choisissez et qui vous identifie et vous permet d'avoir accès aux services de fonds communs de placement par Internet;

« **nous** » et ses dérivés, s'entend de GGAC dans le cas de votre compte Portefeuille HSBC Sélection mondiale et s'entend de FIHC dans le cas de votre compte de Fonds communs de placement de la HSBC;

« **numéro d'accès personnel** » s'entend des dix derniers chiffres de la carte bancaire que la Banque HSBC Canada vous a délivrée pour vous permettre d'utiliser les Services bancaires téléphoniques et d'autres services;

« **opération** » s'entend d'une opération exécutée ou dont l'exécution a été demandée au moyen des services de fonds communs de placement par Internet relativement à votre compte, y compris l'achat, la vente ou la substitution de titres d'un Fonds commun de placement de la HSBC visant votre compte, une cotisation pour votre compte, ou une demande d'information ou la communication d'information portant sur votre compte, les Fonds communs de placement de la HSBC, les Fonds en gestion commune HSBC ou le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale;

« **services de fonds communs de placement par Internet** » s'entend du service en ligne ou par Internet, ou d'un autre service de communication électronique, et de toutes ses composantes, que nous offrons à l'heure actuelle ou que nous offrirons par la suite et qui vous permet de transmettre une opération ou d'avoir accès à vos comptes ou à des données électroniques;

« **site Web** » s'entend du site Web de la Banque HSBC Canada;

« **vous** » et ses dérivés s'entend de chaque personne qui demande d'avoir accès aux services de fonds communs de placement par Internet ou qui emploie de tels services.

## **2. Votre acceptation de la convention**

La présente est une convention entre nous et vous et toutes les personnes que vous représentez (« personne » dans la présente convention, comprend une personne physique et toute personne morale, constituée ou non en société). Elle régit votre emploi des services de fonds communs de placement par Internet.

En cliquant sur « J'accepte » et en utilisant les services de fonds communs de placement par Internet, vous indiquez que vous acceptez d'être lié par la présente convention, dans sa version modifiée à l'occasion. Vous ne pouvez utiliser les services de fonds communs de placement par Internet si vous n'acceptez pas l'ensemble des modalités de la convention.

### **3. Utilisateurs autorisés**

Les Fonds communs de placement de la HSBC et le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale ne sont offerts que dans les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador (les « provinces »).

Seuls les particuliers qui résident dans une des provinces, qui ont atteint la majorité dans leur province de résidence, qui ont capacité pour conclure un contrat en bonne et due forme aux termes des lois applicables et qui ont accepté la présente convention peuvent avoir accès aux services de fonds communs de placement par Internet et peuvent les utiliser.

Vous garantisiez et déclarez que vous êtes résident de l'une des provinces, que vous avez atteint la majorité dans votre province de résidence, que vous avez capacité pour conclure un contrat en bonne et due forme en votre nom et que vous êtes autorisé à conclure un tel contrat au nom de toutes les personnes que vous représentez. Vous reconnaissez et convenez que vous êtes réputé réaffirmer les garanties qui précèdent chaque fois que vous utilisez les services de fonds communs de placement par Internet.

### **4. Modifications à la convention**

Nous pouvons modifier la présente convention à l'occasion. Nous vous aviserons d'une modification apportée à la convention en prenant l'une des mesures suivantes au moins 30 jours avant son entrée en vigueur : a) nous afficherons l'avis dans une succursale de la Banque HSBC Canada; b) nous vous enverrons par la poste une copie de la convention modifiée; c) nous afficherons la modification sur le site Web; ou d) nous vous enverrons un message électronique. Si vous utilisez les services de fonds communs de placement par Internet et effectuez notamment une opération après la date de prise d'effet de la modification, vous indiquez que vous acceptez la modification. Vous ne pouvez utiliser les services de fonds communs de placement par Internet si vous n'acceptez pas toutes les dispositions de la convention modifiée ou si vous n'êtes pas autorisé à en convenir ou à les accepter. La date de la version de la convention se trouve à la première page du présent document. Il est recommandé de revoir régulièrement la présente convention pour vérifier si des modifications ont été apportées à la version antérieure.

### **5. La présente convention et d'autres conventions et documents**

La présente convention s'ajoute à toute autre convention que vous pouvez avoir conclue (ou que vous pouvez conclure par la suite) avec nous concernant vos comptes et les services de fonds de placement par Internet, et la complète. La présente convention s'ajoute également à toute autre convention que vous pouvez avoir conclue avec la Banque HSBC Canada concernant votre utilisation du site Web ou de services bancaires par Internet. En cas d'incompatibilité entre la présente convention et une autre convention conclue avec nous, cette autre convention a préséance. En cas d'incompatibilité entre la présente convention et une autre convention conclue avec la Banque HSBC Canada, cette autre convention l'emporte.

### **6. Vos numéro d'accès personnel et mot de passe**

Pour pouvoir avoir accès aux services de fonds communs de placement par Internet, vous devez avoir un numéro d'accès personnel et un mot de passe valide qui nous permet d'authentifier votre identité. Vous ne pouvez pas employer dans votre mot de passe votre date de naissance, votre numéro de téléphone, votre adresse ou une autre série de lettres ou de chiffres faciles à reconnaître. Vous convenez de modifier régulièrement votre mot de passe et de ne pas utiliser un ancien mot de passe.

Vous devez être le seul à utiliser votre numéro d'accès personnel et votre mot de passe et vous devez convenir de les tenir secrets et de ne pas les divulguer à qui que ce soit, y compris un de nos employés ou un employé d'une société de notre groupe. Vous convenez de prendre toutes les précautions raisonnables pour garder secrets vos numéro d'accès personnel et mot de passe, y compris de voir à ce

que les renseignements stockés dans un dispositif d'accès soient protégés contre l'accès non autorisé de tiers.

Vous convenez de mémoriser votre mot de passe et de ne pas l'inscrire à quelque endroit que ce soit. Certaines applications de navigateur Web permettent à leur utilisateur de sauvegarder électroniquement un mot de passe pour faciliter l'accès futur à un site Web; vous convenez de ne pas employer cette option de sauvegarde de mot de passe avec les services de fonds communs de placement par Internet. Vous convenez que nous ne sommes pas responsables de la sécurité ou de la confidentialité des renseignements ou des directives concernant vos comptes tant que nous ne les avons pas reçus. Une fois que vous avez ouvert une session visant les services de fonds communs de placement par Internet, vous ne devez, *en aucune circonstance*, vous éloigner du dispositif d'accès, y compris, notamment, d'un terminal Internet à partir duquel vous avez accédé aux services de fonds communs de placement par Internet, avant d'avoir terminé la session et mis fin à la communication avec les services de fonds communs de placement par Internet. C'est à vous qu'il incombe de voir à ce que vous ayez mis fin à la communication avec les services de fonds communs de placement par Internet à la clôture de votre session. C'est également à vous qu'il incombe de prendre les mesures de sécurité à votre disposition au moyen de votre navigateur, y compris celle de fermer votre navigateur ou d'effacer sa mémoire cache après avoir utilisé les services de fonds communs de placement par Internet.

Vous convenez de nous aviser sans délai, par le service téléphonique des Fonds communs de placement de la HSBC, en composant le numéro 1-800-830-8888 ou au moyen des services de fonds communs de placement par Internet, si votre numéro d'accès personnel est volé ou perdu ou si une autre personne a appris ou pourrait avoir appris votre mot de passe ou si celui-ci risque pour une autre raison d'être utilisé par une autre personne pour avoir accès sans autorisation aux services de fonds communs de placement par Internet. Tant que vous ne nous avez pas donné un tel avis et que nous ne l'avons pas reçu, vous êtes responsable de toutes les opérations qui peuvent être réalisées en raison de l'utilisation autorisée ou non autorisée de votre numéro d'accès personnel ou de votre mot de passe.

Vos numéro d'accès personnel et mot de passe sont notre propriété ou, le cas échéant, celle de la Banque HSBC Canada et nous pouvons ou, le cas échéant, la Banque HSBC Canada peut, les annuler ou suspendre leur utilisation en tout temps sans vous adresser de préavis.

## **7. Utilisation des services de fonds communs de placement par Internet**

Vous reconnaissez et convenez que vous avez lu l'information contenue dans le lien Sécurité qui se trouve au bas de chaque page des services de fonds communs de placement par Internet. Elle comporte de l'information importante concernant votre utilisation des services de fonds communs de placement par Internet, le site Web et la sécurité de vos renseignements personnels et financiers. Vous convenez que vous consulterez régulièrement l'information sur la sécurité contenue dans ce lien, cette information pouvant être mise à jour à l'occasion.

Vous nous demandez d'accepter vos communications et vos directives données d'une manière autorisée selon les services de fonds communs de placement par Internet, de nous fonder sur celles-ci et de leur donner suite, et vous nous autorisez à le faire, comme si vous nous aviez donné des directives écrites et signées, même si elles sont incompatibles avec d'autres directives transmises à un moment donné concernant vos comptes.

Nous ne sommes pas tenus de confirmer l'identité d'une personne qui utilise vos numéro d'accès personnel et mot de passe pour effectuer des opérations ou l'autorisation dont elle dispose pour le faire. Nous pouvons toutefois, à notre seule appréciation, exiger en tout temps une preuve de l'autorisation dont dispose une personne qui tente d'effectuer des opérations dans votre compte au moyen des services de fonds communs de placement par Internet et nous pouvons refuser d'accepter des directives si nous jugeons que cette preuve n'est pas satisfaisante.

En raison du type de compte, nous n'accepterons pas certains types d'opérations par les services de fonds communs de placement par Internet. En outre, vous convenez que, conformément au prospectus

des Fonds communs de placement de la HSBC et au prospectus des Fonds en gestion commune HSBC, nous nous réservons le droit de refuser, à notre entière appréciation, une opération et que toutes les directives et opérations sont soumises à notre vérification et à notre acceptation.

Sans limiter le caractère général de ce qui précède, nous pouvons refuser de réaliser une opération dans les situations suivantes : (a) il s'agit d'une opération que nous ne pouvons pas traiter ou qui ne peut être réalisée pour une raison indépendante de notre volonté; (b) en cas de défaillance, de mauvais fonctionnement ou de non-disponibilité des services de fonds communs de placement par Internet; (c) nous ne recevons pas une preuve satisfaisante de l'autorisation dont dispose la personne qui donne des directives en votre nom; (d) vous ne disposez pas de fonds suffisants pour réaliser l'opération; (e) l'opération est incompatible avec vos objectifs de placement déclarés et à vos pratiques de placement; (f) l'opération contrevient à une disposition d'une autre convention que vous avez conclue avec nous; ou (g) la réalisation de l'opération pourrait contrevenir à une politique ou procédure, à une loi, à un règlement, à une règle, à une norme ou à une directive d'un organisme gouvernemental dont la compétence s'étend à nous ou à une société de notre groupe.

Vous convenez que les opérations ne prennent effet que lorsqu'elles sont traitées conformément à l'information fournie dans le prospectus des Fonds communs de placement de la HSBC et dans le prospectus des Fonds en gestion commune HSBC applicables.

Nous ne sommes pas responsables des pertes ou des préjudices subis par vous ou par un tiers parce que nous n'avons pas donné suite à une de vos directives ou de vos demandes d'opération, parce que nous avons refusé de le faire ou parce que nous avons tardé à exécuter une directive ou une opération.

Si vous commettez une erreur pendant l'utilisation des services de fonds communs de placement par Internet, vous acceptez de communiquer sans délai avec nous, par le service téléphonique des Fonds communs de placement de la HSBC, en composant le numéro 1-800-830-8888. Vous reconnaissez que nous pouvons ne pas être en mesure d'arrêter une opération effectuée au moyen des services de fonds communs de placement par Internet ou de l'annuler.

Vous acceptez que nous puissions suspendre ou restreindre votre droit d'utilisation des services de fonds communs de placement par Internet en tout temps sans vous en aviser à l'avance.

## **8. Information de l'utilisateur**

Il vous incombe de voir à ce que toute l'information que vous donnez au moyen des services de fonds communs de placement par Internet, y compris votre nom, adresse à domicile et adresse électronique, ainsi que les directives et autre information concernant vos opérations, soit véridique, exacte, à jour et complète. Nous dépendons pour agir de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de vos directives et de l'information que vous nous fournissez au moyen des services de fonds communs de placement par Internet. Vous êtes seul responsable de pertes, de dommages et de coûts supplémentaires que nous pouvons, que vous pouvez ou qu'une autre personne peut subir par suite de la fourniture de votre part d'informations fausses, inexactes ou incomplètes.

## **9. Fournisseurs d'information**

Les données électroniques proviennent de divers fournisseurs d'information indépendants par l'entremise de sources jugées fiables. Vous reconnaissez que les données électroniques peuvent inclure des avis, opinions et recommandations de particuliers ou d'organismes qui peuvent présenter un intérêt pour les investisseurs en général, mais que ni nous ni le fournisseur d'information ne donnons notre aval à ces avis ou opinions, n'offrons de conseil de placement ou d'ordre fiscal, comptable ou juridique et ne recommandons l'achat ou la vente d'un titre quelconque. Ni nous ni le fournisseur d'information ne vous donnons de garantie ou ne donnons de garantie à une autre personne, ou n'assumons de responsabilité, éventuelle ou autre, envers vous ou une autre personne, à l'égard de l'exactitude, de l'exhaustivité, de l'opportunité ou du séquençage des données électroniques quelconques, ou de décisions ou de mesures que vous pouvez prendre en vous fondant sur des données électroniques ou des services de fonds communs de placement par Internet, ou de l'interruption de la transmission de données ou de

renseignements ou d'un autre élément des services de fonds communs de placement par Internet, en raison d'un acte ou d'une omission négligent ou d'un cas de force majeure, y compris, notamment, une panne de courant ou de système de communications, une défaillance de matériel ou de logiciel ou une cause raisonnablement indépendante de notre volonté ou de celle du fournisseur d'information.

## **10. Utilisation de données électroniques**

Toutes les données électroniques fournies au moyen des services de fonds communs de placement par Internet appartiennent aux fournisseurs d'information. Vous ne pouvez utiliser les données électroniques qu'à vos fins personnelles (ou celles des personnes que vous représentez); il vous est interdit de les reproduire, vendre, distribuer, diffuser ou exploiter commercialement de quelque manière que ce soit et de les fournir à une autre personne sans avoir obtenu au préalable notre consentement exprès écrit et celui des fournisseurs d'information.

## **11. Avertissement, exclusion de responsabilité, limitation de responsabilité, décharge et indemnisation**

### **Avertissement**

**C'EST À VOS RISQUES QUE VOUS ACCÉDEZ AUX SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET ET LES UTILISEZ. TOUS LES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET SONT FOURNIS « TELS QUELS », SANS QU'AUCUNE DÉCLARATION, GARANTIE OU CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, NE SOIT ÉNONCÉE À LEUR ÉGARD, Y COMPRIS, NOTAMMENT, UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, ET LA HSBC DÉCLARE PAR LES PRÉSENTES NE FAIRE AUCUNE DÉCLARATION, NE DONNER AUCUNE GARANTIE ET NE FIXER AUCUNE CONDITION À LEUR ÉGARD DANS TOUS LES CAS AUTORISÉS PAR LA LOI.**

**VOUS ÊTES SEUL RESPONSABLE : A) D'OBTENIR, DE CONFIGURER ET D'ENTREtenir LE MATÉRIEL INFORMATIQUE, LES LOGICIELS ET TOUT AUTRE MATÉRIEL OU SERVICE NÉCESSAIRE POUR VOUS PERMETTRE D'AVOIR ACCÈS AUX SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET ET DE LES UTILISER; B) DE DÉTECTER LA PRÉSENCE DE VIRUS, DE CHEVAUX DE TROIE, DE VERS ET D'AUTRES ÉLÉMENTS DESTRUCTEURS ET PERTURBATEURS ET D'EMPÊCHER LEUR RÉCEPTION ET TRANSMISSION; ET C) DE PRÉPARER UNE COPIE DE SAUVEGARDE COMPLÈTE ET À JOUR DE TOUTE L'INFORMATION STOCKÉE DANS VOTRE ORDINATEUR AVANT D'ACCÉDER AUX SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET OU DE LES UTILISER.**

**INTERNET N'EST PAS UN RÉSEAU SÉCURISÉ; IL PEUT ÊTRE L'OBJET D'INTERRUPTIONS ET DE PERTURBATIONS ET DES ATTEINTES À LA SÉCURITÉ ET À LA CONFIDENTIALITÉ, INTENTIONNELLES OU NON, PEUVENT S'Y PRODUIRE. DE NOMBREUX FACTEURS INDÉPENDANTS DE NOTRE VOLONTÉ PEUVENT INFLUER SUR LE FONCTIONNEMENT DE SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET, QUI PEUT AINSI NE PAS ÊTRE CONTINU OU ININTERROMPU, SÛR OU CONFIDENTIEL.**

**SANS LIMITER LE CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS NE FAISONS AUCUNE DÉCLARATION, NE DONNONS AUCUNE GARANTIE ET NE FIXONS AUCUNE CONDITION CONCERNANT : A) LA COMPATIBILITÉ DE SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET AVEC VOTRE ORDINATEUR ET LE MATÉRIEL ET LES LOGICIELS QUI Y SONT RELIÉS; B) LA DISPONIBILITÉ DE SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET OU LEUR FONCTIONNEMENT ININTERROMPU, OU L'ABSENCE D'ERREURS OU LA CORRECTION D'ERREURS ÉVENTUELLES; C) LA SATISFACTION PAR DES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET DE VOS EXIGENCES; D) L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, LE SÉQUENCÉMENT OU L'OPPORTUNITÉ DE L'INFORMATION CONTENUE DANS LES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET OU EN PROVENANT; E) L'ABSENCE DE VIRUS, DE CHEVAUX DE TROIE, DE VERS OU D'AUTRES**

**ÉLÉMENTS DESTRUCTEURS OU PERTURBATEURS AU MOMENT DE L'UTILISATION DES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET, Y COMPRIS AU MOMENT DE LA NAVIGATION ET DU TÉLÉCHARGEMENT DE CONTENU; OU F) LE FAIT QUE VOTRE ACCÈS À LES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET ET VOTRE UTILISATION D'UN TEL SERVICE NE PORTERA PAS ATTEINTE AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU AUTRES D'UN TIERS; ET NOUS DÉCLINONS TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE CE QUI PRÉCÈDE, DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

#### **Exclusion de responsabilité**

**SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS VOTRE CONVENTION D'OUVERTURE DE COMPTE, NOUS OU UNE SOCIÉTÉ DE NOTRE GROUPE NE SOMMES EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS VOUS OU UNE AUTRE PERSONNE DE DOMMAGES (DIRECTS, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX) RELIÉS À L'UTILISATION DE SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET PAR VOUS OU UNE AUTRE PERSONNE (Y COMPRIS, NOTAMMENT, DE PERTE DE JOUISSANCE, DE COÛTS, DE DÉPENSES, DE PERTE D'AFFAIRES COMMERCIALES, DE PERTE DE DONNÉES, DE PERTE DE PROFITS ET DE RÉCLAMATIONS DE TIERS).**

**SANS LIMITER LE CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS NE SOMMES EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS VOUS OU UNE AUTRE PERSONNE DE PERTES OU DE DOMMAGES SUBIS PARCE QUE NOUS N'AVONS PAS DONNÉ SUITE À UNE COMMUNICATION (Y COMPRIS UNE OPÉRATION) OU AVONS REFUSÉ DE LE FAIRE, OU QUE NOUS N'AVONS PAS REÇU, OBTENU, TRAITÉ OU ACCEPTÉ, OU QUE NOUS AVONS TARDÉ À RECEVOIR, À OBTENIR, À TRAITER OU À ACCEPTER, UNE COMMUNICATION (Y COMPRIS UNE OPÉRATION) QUI NOUS A ÉTÉ ENVOYÉE AU MOYEN DES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET OU AUTREMENT, OU DE PERTES OU DE DOMMAGES SUBIS PAR SUITE DE LA DÉFAILLANCE, DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT, DE L'INTERRUPTION, DE LA MODIFICATION OU DU RETRAIT DES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET.**

#### **Limitation de responsabilité**

**SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS VOS CONVENTIONS D'OUVERTURE DE COMPTE, NOUS NE SOMMES EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS VOUS DE RÉCLAMATIONS, D'INSTANCES, DE DETTES, D'OBLIGATIONS, DE DOMMAGES, DE PERTES OU DE COÛTS, AUX TERMES D'UN PRINCIPE QUELCONQUE DU DROIT OU DE L'EQUITY, MALGRÉ LA NÉGLIGENCE OU UNE AUTRE FAUTE DE NOTRE PART OU DE LA PART D'UNE PERSONNE DONT NOUS SOMMES RESPONSABLES, D'UN MONTANT DE PLUS DE 100 \$ CA OU DU MONTANT QUE VOUS NOUS AVEZ PAYÉ POUR L'UTILISATION DES SERVICES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT PAR INTERNET.**

**LES CONSEILS ET LES RENSEIGNEMENTS QUE NOUS FOURNISSONS, QUE CE SOIT VERBALEMENT OU PAR ÉCRIT, NE CONSTITUENT PAS DES DÉCLARATIONS, GARANTIES OU CONDITIONS ET NE MODIFIENT AUCUNEMENT LA PRÉSENTE CONVENTION, Y COMPRIS LE PRÉSENT ARTICLE 11, ET VOUS NE POUVEZ VOUS FONDER SUR DE TELS CONSEILS OU RENSEIGNEMENTS POUR AGIR.**

#### **Répartition équitable du risque et de la responsabilité**

**VOUS RECONNAISSEZ ET CONVENEZ QUE LA PRÉSENTE CONVENTION PRÉVOIT UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DU RISQUE ET DE LA RESPONSABILITÉ.**

L'exclusion de certaines garanties et l'exclusion ou la limitation de certaines responsabilités sont interdites par la loi dans certains territoires et pourraient l'être dans votre territoire de résidence.

## **12. Documents**

Vous convenez que nos documents sur votre compte, qui peuvent comprendre des relevés, des avis d'exécution et des sommaires des mouvements du portefeuille, tels qu'ils vous sont communiqués, attestent irréfutablement les opérations que vous avez effectuées auprès de nous au moyen des services de fonds communs de placement par Internet, en l'absence de preuve claire et décisive du contraire.

Vous convenez de ne pas contester en cas d'instance l'admission nos documents en tant que preuves pour le motif que ces documents ne sont pas des originaux, ne sont pas écrits, sont des oui-dire ou contiennent des renseignements provenant d'un ordinateur.

À moins que nous, à notre entière appréciation, ne vous en avisions du contraire, en cas de divergence entre une information en ligne communiquée au moyen des services de fonds communs de placements par Internet et une information donnée dans un document imprimé que vous recevez ou êtes réputé recevoir concernant vos comptes, notamment, l'information figurant dans les documents imprimés est réputée exacte et l'information électronique communiquée au moyen des services de fonds communs de placement par Internet est réputée modifiée en conséquence.

À l'occasion, il peut y avoir une divergence entre la valeur globale de vos titres de Fonds communs de placement de la HSBC ou de Fonds en gestion commune HSBC étrangers indiquée au moyen des services de fonds communs de placement par Internet et la valeur globale de ces titres indiquée au moyen des Services bancaires par Internet aux particuliers qu'offre la Banque HSBC Canada à la même date et heure. Une telle divergence est attribuable aux différentes méthodes employées par les sites Web pour calculer les taux de change. En cas de divergence, la valeur indiquée au moyen des Services bancaires par Internet aux particuliers est réputée exacte et la valeur indiquée au moyen des services de fonds communs de placement par Internet est réputée modifiée en conséquence.

## **13. Frais de service**

Vous convenez de nous payer, à notre demande, tous les frais et commissions liés à l'accès aux services de fonds communs de placement par Internet et à leur utilisation. Nous pouvons modifier ces frais et commissions de temps à autre sur préavis écrit d'au moins 30 jours, qui peut vous être donné au moyen des services de fonds communs de placement par Internet.

## **14. Propriété et utilisation autorisée des services de fonds communs de placement par Internet**

Tous droits réservés. Les services de fonds communs de placement par Internet, toute l'information (textuelle ou sous forme graphique, vidéo ou audio) et l'ensemble des icônes, images, logiciels, dessins, applications, données et autres éléments offerts au moyen des services de fonds communs de placement par Internet nous appartiennent ainsi qu'aux sociétés de notre groupe, à nos fournisseurs d'information et à d'autres, et sont protégés par les lois en matière de droits d'auteur et de marques et les autres lois canadiennes et internationales. Le fait d'avoir accès aux services de fonds communs de placement par Internet et de les utiliser ne vous concède aucun droit de propriété ou autre sur les services de fonds communs de placement par Internet ou leur contenu.

Les services de fonds communs de placement par Internet ne peuvent être utilisés que de la manière qui est expressément décrite dans la présente convention. Il est entendu, sans limiter le caractère général de ce qui précède, que vous ne devez pas tenter d'accéder à nos zones d'accès réservé des systèmes informatiques ou de télécommunications (ou à celles des sociétés de notre groupe) ni d'effectuer des opérations que vous n'êtes pas expressément autorisé à effectuer aux termes de la présente convention. Nous pouvons sans avis, à notre gré, vous interdire l'accès aux services de fonds communs de placement par Internet et le droit de les utiliser, si nous estimons que vous utilisez les services de fonds communs de placement par Internet pour accéder sans autorisation à des systèmes ou à de l'information ou d'une autre manière incorrecte. Nous pouvons dans un tel cas, après examen, vous redonner l'autorisation d'accéder aux services de fonds communs de placement par Internet et de les utiliser à notre gré. Nous pouvons résilier la présente convention en tout temps sans avis si nous jugeons, à notre appréciation, que vous utilisez votre numéro d'accès personnel, votre mot de passe ou les services de

fonds communs de placement par Internet d'une manière non autorisée ou incorrecte ou si vos comptes sont l'objet d'opérations inhabituelles.

#### **15. Modifications apportées aux services et interruptions des services**

Nous pouvons modifier certains ou l'ensemble des services de fonds communs de placement par Internet en tout temps, en vous donnant ou non un avis. De plus, certains ou l'ensemble des services de fonds communs de placement par Internet peuvent périodiquement ne pas vous être offerts, avec ou sans avis, pour cause d'entretien, de mise à jour ou pour un autre motif raisonnable, y compris durant une période d'activités accrues sur le marché.

#### **16. Logiciels**

Nous nous réservons le droit de n'offrir notre soutien technique que pour la version la plus récente d'un logiciel ou d'un document connexe que nous vous fournissons pour l'utilisation des services de fonds communs de placement par Internet. Si vous refusez d'accepter une nouvelle version améliorée d'un logiciel fourni par nous, nous pouvons annuler les services de fonds communs de placement par Internet qui vous sont offerts, en totalité ou en partie, sans vous en aviser.

#### **17. Propriété de l'information, de la technologie et des marques**

Les données électroniques et les logiciels, la technologie, les renseignements et les documents connexes (collectivement, l'« information exclusive ») qui vous sont fournis pour l'utilisation des services de fonds communs de placement par Internet nous appartiennent ou appartiennent aux sociétés de notre groupe ou à nos fournisseurs d'information. Vous convenez d'être lié par les modalités d'une convention d'utilisation de logiciel accompagnant un logiciel qui vous est fourni et de n'utiliser l'information exclusive qu'à vos fins et de prendre toutes les mesures raisonnables pour qu'aucune personne non autorisée n'y ait accès. Il vous est interdit de modifier ou de désosser le logiciel. Il vous est également interdit de divulguer, de louer ou de reproduire l'information exclusive, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, sans autorisation expresse. Vous devez retourner sans délai l'information exclusive sur demande, et notamment à la résiliation de la présente convention ou à la cessation des services de fonds communs de placement par Internet, quelle qu'en soit la raison.

Les marques, appellations commerciales et logos (les « marques ») qui sont utilisés et affichés avec les services de fonds communs de placement par Internet incluent nos marques déposées et non déposées, celles de sociétés de notre groupe et de tiers et des marques déposées et non déposées que nous utilisons ou des sociétés de notre groupe et des tiers utilisent sous licence. Il vous est interdit d'utiliser des marques sans notre autorisation écrite ou celle de ces tiers.

#### **18. Résiliation**

Nous pouvons résilier la présente convention et vous retirer le droit d'utiliser certains ou la totalité des services de fonds communs de placement par Internet en tout temps sans vous donner de préavis.

#### **19. Localisation de l'information**

Dans le cadre de notre offre de services de fonds communs de placement par Internet, vous nous autorisez à transmettre et à stocker l'information vous concernant et concernant vos comptes dans divers pays ou territoires et à fournir à des tiers cette information conformément aux lois applicables.

#### **20. Lois applicables et règlement de différends**

Vous convenez que la présente convention et votre utilisation des services de fonds communs de placement par Internet, ainsi que sa teneur sont régies exclusivement par les lois de la province de la Colombie-Britannique, au Canada, et par les lois fédérales du Canada qui y sont applicables.

Tout différend entre nous et vous ou une autre personne, qui est relié à la présente convention ou à l'utilisation des services de fonds communs de placement par Internet (un « différend ») doit être réglé

devant les tribunaux de la province de la Colombie-Britannique, au Canada, siégeant dans la ville de Vancouver et, par les présentes, vous reconnaissez irrévocablement la compétence exclusive de première instance de ces tribunaux à l'égard d'un différend. Une instance concernant un différend doit être intentée devant un tribunal compétent à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada, dans un délai de un (1) an suivant la date à laquelle survient le différend, après quoi toute instance relative au différend sera prescrite.

## **21. Devise**

Sauf indication contraire, la devise utilisée dans les services de fonds communs de placement par Internet est le dollar canadien (\$ CA).

## **22. Généralités**

Dans le cas où une disposition de la présente convention serait jugée illégale, nulle ou inopposable pour quelque raison que ce soit, elle sera réputée divisible et n'aura aucune incidence sur la validité et l'opposabilité des dispositions restantes de la convention.

Le fait qu'une partie consente à ce qu'une autre partie manque à ses obligations aux termes de la présente convention ou qu'une partie renonce à ses droits relativement à un manquement de la part d'une autre partie à ses obligations aux termes de la présente convention ne saurait être considéré ou interprété comme un consentement ou une renonciation à l'égard d'un manquement qui perdure ou à l'égard d'un autre manquement aux mêmes obligations ou à d'autres obligations de la partie.

Les dispositions de la présente convention s'interprètent à notre bénéfice et au bénéfice de nos successeurs, ayants droit et ayants cause et personnes apparentées, et s'interprètent à votre bénéfice et au bénéfice de vos héritiers, exécuteurs testamentaires et liquidateurs, administrateurs successoraux, successeurs et représentants personnels et de toutes les personnes que vous représentez et de leurs successeurs, ayants droit et ayants cause et personnes apparentées respectifs, et lieent l'ensemble des parties. Vous et les personnes que vous représentez ne pouvez céder la présente convention ou vos droits et obligations aux termes de celle-ci sans avoir obtenu au préalable notre consentement exprès écrit, consentement que nous pouvons refuser à notre gré. Nous pouvons céder la présente convention et ses droits et obligations aux termes de celle-ci sans votre consentement et sans le consentement des personnes que vous représentez.

Malgré toute disposition contraire de la présente convention, les dispositions suivantes de celle-ci, ainsi que toutes les autres dispositions nécessaires à leur interprétation et exécution, demeureront indéfiniment et pleinement en vigueur après sa résiliation, continueront de lier les parties concernées et de produire tous leurs effets : articles 6 (Vos numéro d'accès personnel et mot de passe); 7 (Utilisation des services de fonds communs de placement par Internet) 8 (Information de l'utilisateur) 9 (Fournisseurs d'information); 10 (Utilisation de données électroniques); 11 (Avertissement, exclusion de responsabilité, limitation de responsabilité, décharge et indemnisation); 12 (Documents); 14 (Propriété et utilisation autorisée des services de fonds communs de placement par Internet); 18 (Résiliation), 19 (Localisation de l'information), 20 (Lois applicables et règlement de différends); et 22 (Généralités)

Tous les droits qui ne sont pas expressément attribués par la présente convention nous sont réservés.